

Contrat de bassin versant du lac du Bourget



La lettre d'information du contrat • N°6 - Décembre 2007



DOSSIER

La restauration écologique des rivières

Pédagogie

"Citoyen de mon agglo..."

Assainissement

Des chantiers à la pelle !

Niveau du lac

Pas de baisse sans
curage des ports



SOMMAIRE

Rivières > P.03

La restauration
écologique
prend racines

Assainissement > P.07

Des chantiers
à la pelle

Déchets toxiques > P.11

Un bilan qui
pèse lourd

Pédagogie > P.12

"Citoyen
de mon aggro..."

Poissons du lac > P.13

Encore des raisons
de faire la gaule !

Niveau du lac > P.14

Pas de baisse sans
curage des ports

Année 2007 > P.16

Les faits marquants
en images

Préparer dès à présent l'avenir...

Le contrat de bassin versant du lac du Bourget arrivera à son terme fin 2009. Il nous reste donc deux ans pour concrétiser les opérations phares et préparer l'avenir.

Certaines de ces opérations bénéficient de subventions exceptionnelles de la part de nos partenaires financiers. Nous devons tout faire pour que ces opportunités soient saisies dans les temps. En honorant nos engagements, nous incitons aussi nos partenaires à nous suivre dans un 2^{ème} contrat.

Certains travaux de **restauration écologique** devront être engagés en priorité. C'est le cas de la Leysse en aval du pont de l'autoroute (La Motte-Servolex), de la confluence Leysse - Hyères (Chambéry), du Sierroz entre le Pont Rouge et le lac (Aix-les-Bains) et des roselières du nord du lac (Chindrieux, Conjux).

En matière d'**assainissement**, les projets d'envergure ne manquent pas. La modernisation de la station d'épuration de Chambéry est sur les rails. Celle d'Aix-les-Bains devrait voir sa capacité augmenter (installation d'un 5^{ème} biofiltre) et ses rejets de temps de pluie diminuer (création d'un bassin de stockage sur le réseau unitaire). En Chautagne, la station d'épuration de Portout devrait sortir de terre.

Autant d'opérations qui s'ajoutent à celles, déjà nombreuses, présentées dans ce numéro.

L'avenir, quant à lui, se résume en trois questions : quels sont les enjeux de demain en matière d'eau et de milieux aquatiques ? Quelles sont les opérations prioritaires à conduire sur la période 2010-2017 ? Quels en sont les coûts et les financements possibles ? Je sais que nous pouvons compter sur l'équipe du CISALB pour préparer au cours des prochains mois l'ossature d'un 2^{ème} contrat et engager ensuite les concertations.

Le Président du comité de bassin versant



La Deyse restaurée
à Albens

dossier

La **restauration** écologique des rivières **prend racine**

Restaurer une rivière ne se limite pas à lutter contre la pollution. Certes, une eau de qualité, c'est bien. Une rivière vivante, c'est mieux. Pour que la rivière soit à nouveau un espace écologique fonctionnel, riche et diversifié, des travaux de restauration s'avèrent souvent nécessaires.

Pour atteindre le "bon état", de nombreuses rivières devront ainsi faire l'objet de travaux de restauration écologique.

Les aménagements réalisés sur la Deyse, le Sierroz, la Leysse et l'Albanne illustrent cette volonté de redonner vie aux rivières.

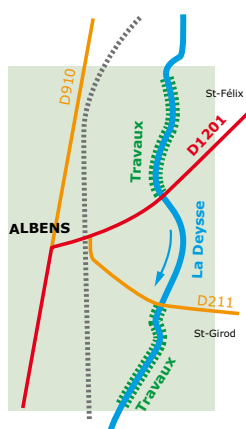


Et au milieu coule (à nouveau) une rivière

Après un demi-siècle de purgatoire, la Deysse revit. La qualité de l'eau s'améliore et les aménagements écologiques récents, réalisés sur 2 km entre Albens et St-Girod, redonnent à la rivière l'espace et la diversité qui lui faisaient défaut. Le cœur de l'Albanais se remet à battre.



La Deysse restaurée en amont de la D1201



Une rivière sacrifiée

Le tracé artificiel de la Deysse est un héritage des années 1940. A l'époque, pour assainir les marais, la rivière est transformée en un fossé rectiligne. Toute la richesse écologique est balayée d'une main d'autant que la qualité de l'eau se détériore également.

D'abord restaurer la qualité de l'eau...

Depuis les années 1990, d'importants travaux d'assainissement ont été réalisés pour limiter les rejets dans la Deysse. La réalisation récente, derrière la gare, d'un bassin de stockage des eaux unitaires du réseau

d'Albens en est une nouvelle illustration (budget de 1,25 M€).

Puis, restaurer la rivière

Les travaux réalisés en 2007 sur 2 km du cours de la Deysse entre Albens et St-Girod sont une nouvelle étape dans la reconquête écologique de cette rivière. La suppression des rampes bétonnées, le re-profilage et l'ensemencement des berges, le nouveau tracé méandreux du lit, la plantation de fascines de saules et d'hélophytes ainsi que la valorisation piscicole permettront à la Deysse de retrouver sa vitalité d'antan.

Des inventaires faunistiques (invertébrés et poissons) et floristiques seront réalisés régulièrement afin d'évaluer l'incidence des aménagements en terme de biodiversité.

Une promenade pédagogique et familiale

Les collectivités locales et le Syndicat de la Deysse travailleront ensuite à la valorisation du chemin piétonnier qui longe la rivière en associant promenade familiale, itinéraire sportif et animation pédagogique.

Coût des travaux : 510 000 €HT

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat de la Deysse assisté par le CISALB

Financement : Agence de l'eau (50%), Département (15%), Région (15%) et syndicat de la Deysse (20%)

Maîtrise d'œuvre : BIOTEC

Entreprises : MILLET et NAVET TP



La truite n'est plus au pied du mur

En hiver, la truite lacustre quitte les eaux du lac pour aller frayer dans les rivières. Cette migration est impossible sur le Sierroz car cinq seuils infranchissables jalonnent le parcours. Pour aider ce salmonidé emblématique à reconquérir le territoire aixois, la Communauté d'agglomération du lac du Bourget vient d'aménager deux seuils.

Une reproduction contrariée

Les jeunes truites séjournent 1 à 2 ans dans les rivières avant de dévaler vers le lac pour y grandir. Les adultes quittent le lac une fois la maturité sexuelle atteinte et migrent à nouveau dans les rivières pour s'y reproduire. Ces migrations, sont aujourd'hui fortement compromises sur notre bassin versant.

Les obstacles construits dans les rivières, l'artificialisation des lits ainsi que les pollutions chroniques affectant la qualité de l'eau et du substrat compromettent les chances de réussite de la reproduction naturelle.

Un chantier délicat

À l'instar des aménagements faits sur la Leysse et l'Hyères par le SICEC, la CALB vient d'aménager deux seuils sur le Sierroz pour les rendre franchissables par la truite. Il s'agit des seuils de la rue Garibaldi et de la voie ferrée. Les travaux démarrés en début d'année 2007 ont été interrompus plusieurs mois à la suite de crues successives.

Des passes rustiques

Les nouvelles configurations topographiques ont conduit à abandonner le choix de départ (passe à bassins multiples en béton) au bénéfice de passes rustiques en enrochements.

La passe à poissons du seuil Garibaldi est composée d'une rampe en enrochements libres sur laquelle ont été liaisonnés 4 seuils successifs en enrochements. Celle de la voie ferrée est composée de 4 bassins à échancrure centrale réalisés en enrochements liaisonnés.

La truite vise la montée

Ces deux passes permettront à la truite lacustre de remonter le Sierroz sur 1,2 km avant de buter sur le seuil du pont Rouge. Avant d'aménager les 3 prochains obstacles, la CALB et le CISALB envisagent de réaliser des travaux de restauration écologique sur ce tronçon. Objectifs : améliorer l'attractivité du lit, diversifier les habitats piscicoles et éradiquer la renouée du Japon (espèce invasive). En attendant, un piège vient d'être installé pour comptabiliser le nombre de truites remontant le Sierroz.

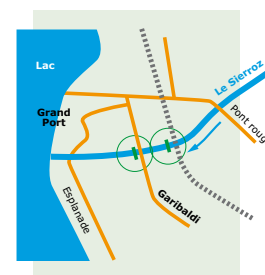
Coût des travaux : 200 000 € HT

Maîtrise d'ouvrage : CALB assistée par le CISALB

Financement : Agence de l'eau (50%), Département (20%), CALB et RFF (30%)

Maîtrise d'œuvre : STUCKY

Entreprises : STPL et BAVUZ TP



La passe à poissons du seuil Garibaldi



La passe à poissons du seuil de la voie SNCF

Leysse et Albanne chantent le saule



Les aménagements réalisés sur la Leysse et l'Albanne devaient relever un défi audacieux. Celui d'associer des impératifs de protection contre les crues et des enjeux écologiques. Sur la Leysse, l'alternance des massifs de saules rythme déjà la vie de la rivière. Pari gagné !



La Leysse dans Chambéry après restauration



L'Albanne restaurée

Un double objectif

L'aménagement qui est en train de s'achever au centre ville de Chambéry avait un double objectif : permettre à l'Albanne et à la Leysse d'écouler la crue centennale sans provoquer de débordement et redonner vie aux rivières.

Des rivières plus sûres

La destruction du seuil du pont des Carmes, ainsi que les travaux de confortement des pieds de murs et la mise au gabarit des ponts, ont nettement amélioré les conditions d'écoulement des crues.

Malgré ces impératifs hydrauliques forts et un espace contraint, des travaux écologiques importants ont été réalisés pour restaurer les deux rivières.

Des rivières plus vivantes

Sur la Leysse, le lit d'étiage a été totalement remanié pour diversifier l'écoulement de la rivière. Des seuils de fonds asymétriques ont été ancrés dans le lit à intervalles réguliers pour faire serpenter le courant. Chacun de ces seuils dispose d'une échancrure dans laquelle l'eau s'écoule préférentiellement. Associés aux nombreux massifs de saules, créés en alternance dans le lit de la rivière, l'ensemble dessine un lit végétal plus hétérogène qui laisse présager le développement d'une vie aquatique riche et diversifiée.

Sur le tronçon aval de l'Albanne, un caisson végétal en saule et des plantations d'hélophytes ont été mis en œuvre pour renforcer le caractère naturel de cette portion très urbaine. En amont de la place Paul Chevalier, le mur rive droite a été détruit localement pour réaliser une fascine de saules. Des épis végétalisés et des abris sous berges compléteront cet aménagement qui fera oublier la vase et les détritiques qui asphyxiaient la rivière.

Coût des travaux : 6.300 000 € HT

Maîtrise d'ouvrage : SICEC et ville de Chambéry

Financement : Agence de l'eau, Département, Région, SICEC, Chambéry métropole

Maîtrise d'œuvre : STUCKY / CIDEE

Entreprises : MILLET / NAVET TP / SOCCO (Leysse) - BERLIOZ (Albanne)

Des chantiers à la pelle...

L'année 2007 a été intense en activité. En secteur rural, la collecte des eaux usées a encore progressé et de nouvelles stations d'épuration à lits plantés de roseaux ont vu le jour. En secteur urbain, c'est le réseau unitaire qui a capté toute l'attention. Zoom sur quelques chantiers (et études) qui ont rythmé cette année.

Etude de la modernisation de la station d'épuration de Chambéry (Chambéry métropole)

Après la mise en service en 2001 d'un nouvel étage physico-chimique, la station d'épuration de Chambéry entame une nouvelle phase de modernisation : la reconstruction de l'étage biologique. Objectifs : fiabiliser l'équipement et augmenter le rendement épuratoire du biologique qui passera de 2.500 à 3.500 m³/h. Ce sera aussi l'occasion de moderniser la filière d'élimination des boues d'épuration. La technique retenue pour l'étage biologique est la biofiltration.

Coût des travaux : entre 30 à 35 millions d'euros. Début des travaux en 2009 et mise en service en 2011.

Enjeu : qualité du rejet au Rhône.

Point : étude avant-Projet (AVP) rendue. Etude Projet (PRO) et consultation (DCE) en cours.

Coût : 216.000 €HT (AVP) et 546.000 €HT (PRO + DCE).



Réseau unitaire de Chambéry (Chambéry métropole)

Le réseau unitaire du centre de Chambéry date du 18^{ème} siècle. Autant dire qu'une inspection visuelle détaillée et complète s'imposait. Les objectifs étaient d'identifier les dégradations sur la structure et les éventuels dysfonctionnements hydrauliques.

L'étude a consisté à inspecter 8 km de galerie et à chiffrer les travaux de réhabilitation des ouvrages visitables et semi visitables situés dans les quartiers anciens de Chambéry. Le montant des travaux est estimé à 14 M€.

Enjeu : qualité de la nappe phréatique.

Coût : 20.000 €HT.

Point : étude rendue et 1^{ère} tranche de 2,5 millions d'euros programmée sur 2008-09 pour réhabiliter le tronçon Rue des Bernardines - place d'Italie.



Réseau unitaire de Chambéry





Hameau de Challot (Chambéry métropole)

Le hameau de Challot (Chambéry Bissy) n'est pas raccordé à un réseau collectif. Les enjeux environnementaux et le développement de l'habitat ont conduit l'agglomération à assainir ce hameau. Les travaux consistent à créer deux stations d'épuration écologiques (lits plantés de roseaux), l'une de 50 EH et l'autre de 65 EH, et à raccorder 19 habitations et une exploitation agricole de 40 vaches.

Enjeu : qualité du ruisseau du Merderet.

Coût : 350.000 € HT.

Point : pose des collecteurs terminée. Consultation des entreprises en cours pour les stations d'épuration.



Travaux à St-Sulpice (Les Yvroux)

St-Sulpice (Chambéry métropole)

La commune ne possède pas d'assainissement collectif.

L'opération vise à assainir la commune en créant un réseau de collecte et un réseau de transport raccordé à celui de La Motte-Servolex.

Enjeu : qualité du Nant-Bruyant.

Coût : 560.000 € HT pour la 1^{ère} tranche du réseau.

Point : 1^{ère} tranche du réseau (Les Yvroux) terminée.



Descente des effluents Des Déserts

Les Déserts (Chambéry métropole)

Construite en 1987 pour traiter 150 EH, la station d'épuration de la Combe est en surcharge. La population du secteur est estimée à 900 EH à l'horizon 2020. Au lieu de reconstruire une nouvelle station, il a été décidé de "descendre" un tuyau pour se raccorder au réseau de Chambéry métropole, à St-Jean-d'Arvey. Les hameaux proches du chef-lieu pourront, à terme, se raccorder sur cette branche. L'ancienne station de la Combe sera détruite prochainement.

Enjeu : qualité de la Laysse amont.

Coût : 1.127.000 € HT.

Point : Réseau de transport de 4,3 km terminé depuis août 2007. Destruction de la station à l'étude.

Thoiry (commune & Chambéry métropole)

La commune ne possédant pas d'assainissement collectif, l'opération vise à créer un réseau de collecte et une station d'épuration à lits plantés de roseaux de 365 EH.

Enjeu : qualité de la Reysse et de la Laysse amont.

Coût : 205.000 € HT (station d'épuration) et 500.000 € HT (1^{ère} tranche du réseau).

Point : station d'épuration démarrée en juillet 2007. Réseau : consultation en cours.



St-Jean-de-Couz

La commune qui ne possède pas d'assainissement collectif va construire un réseau de collecte de 6 km, raccordant 330 EH (dont un camping de 80 places) et une station d'épuration à lits plantés de roseaux d'une capacité de 500 EH.

Enjeu : qualité de l'Hyères.

Coût : 270.000 €HT (station d'épuration) et 500.000 €HT pour la 1^{ère} tranche du réseau de collecte (chef-lieu).

Point : compactage du sol de la future station d'épuration en cours.

Le Montcel (CALB)

Au regard de l'évolution démographique et de la sensibilité du milieu, la station d'épuration du Montcel, construite en 1988, ne pouvait pas être conservée en l'état.

Au lieu de reconstruire une nouvelle station, il a été décidé de poser une conduite de transport pour raccorder les effluents du Montcel à la station d'Aix-les-Bains via le réseau existant de Grésy-sur-Aix qui devra, à terme, être réhabilité.

Enjeu : qualité du Sierroz.

Coût : 1.200.000 €HT.

Point : réseau de transport de 4,6 km achevé et station d'épuration détruite.



Descente des effluents du Montcel
(Pont de la Verdasse)

Hameau des Collombs (CALB)

Raccordement de 45 EH du hameau des Collombs sur la commune du Montcel.

Enjeu : qualité du Sierroz.

Coût : 155.000 €HT.

Point : travaux terminés.

Etude du traitement du déversoir des Biatres (CALB)

En temps de pluie, la station d'épuration d'Aix-les-Bains est saturée, ce qui provoque le déversement d'eaux usées dans le lac.

Pour réduire le volume et la fréquence de ces rejets, la CALB envisage de créer un bassin qui stockera temporairement ces eaux excédentaires avant de les renvoyer dans la station d'épuration. Le volume du bassin pourrait être de 10.000 m³ et être implanté en bordure du Tillet en aval du giratoire de l'école de Choudy. Sa réalisation pourrait intervenir fin 2008.

Enjeu : qualité du lac du Bourget.

Coût : 15.000 €HT.

Point : étude rendue.

Réseau unitaire d'Albens (CCCA)

Autrefois, à chaque orage, le réseau unitaire d'Albens déversait des eaux usées dans la Deyse.

Pour limiter ces rejets, la CCCA a réalisé en 2006 un bassin en béton armé de 1.200 m³ qui stocke, en temps de pluie, les eaux excédentaires avant de les renvoyer dans la station d'épuration d'Albens, pour traitement avant rejet dans la Deyse.

Enjeu : qualité de la Deyse et du lac.

Coût : 1.245.000 €HT.

Point : mis en service en décembre 2006.



La Biolle (CCCA)

La station d'épuration de La Biolle, construite en 1984, a atteint sa limite de fonctionnement. Plutôt que de reconstruire une nouvelle unité de traitement, il est prévu de détruire la station existante et de raccorder les effluents à la station d'Aix-les-Bains via le réseau existant de Grésy-sur-Aix qui devra, à terme, être réhabilité.

Enjeu : qualité de la Deysse et du lac.

Coût : 950.000 €HT (estimation) pour la réalisation d'une conduite de 1,8 km et la destruction de la station existante.

Point : travaux à venir.

Ruffieux

La station d'épuration de Ruffieux, construite en 1982, n'était plus opérationnelle, provoquait des nuisances et contribuait aussi à la pollution du Grand canal de Chautagne. La commune vient d'achever une nouvelle station d'épuration à lits plantés de roseaux d'une capacité de 1.200 EH qui rejette dans le Rhône par une conduite de refoulement de 2 km.

Enjeu : qualité du Grand canal de Chautagne.

Coût : 800.000 €HT.

Point : mise en service en août 2007.

Vions

Construite en 1982, la station d'épuration de Vions n'était plus en mesure de traiter convenablement ses effluents, engendrant ainsi des nuisances olfactives et une pollution du canal

de la Milloude et du canal de Savières. La commune vient donc de réaliser une nouvelle station d'épuration à lits plantés de roseaux d'une capacité de 450 EH.

Enjeu : qualité du canal de Savières.

Coût : 216.000 €HT.

Point : mise en service en janvier 2007.

Chanaz

Construite en 1985, la station d'épuration de Chanaz, génère des nuisances olfactives et une pollution du canal de Savières. Pour améliorer la situation, la commune projette de créer une nouvelle station sur le hameau de Praille (lits plantés de roseaux de 470 EH avec rejet au Rhône) pour délester la station existante qui sera couverte pour réduire les odeurs.

Enjeu : qualité du canal de Savières.

Coût : 318.000 €HT.

Point : travaux en cours.

Chindrieux

Cette station, qui date de 1973, doit être adaptée pour améliorer sa capacité et son rendement épuratoire. La solution retenue consiste à doper l'étage biologique par une amélioration de l'aération et à mettre en place un dispositif d'injection de chlorure ferrique pour optimiser la décantation et l'abattement du phosphore.

Enjeu : qualité du grand canal de Chautagne.

Coût : 190.000 €HT.

Point : travaux à venir.



La nouvelle station d'épuration de Ruffieux



La nouvelle station d'épuration de Vions

Un bilan qui pèse lourd

En trois ans, les entreprises du bassin versant du lac du Bourget ont éliminé correctement plus de 600 tonnes de déchets dangereux. Un résultat qui couronne un partenariat exemplaire entre collectivités, professionnels et Agence de l'eau.

Peinture, imprimerie, garage, photographie, blanchisserie, mécanique...

Toutes ces activités produisent des déchets dits dangereux pour l'eau. En l'absence de solutions pragmatiques, on le sait, ces activités génèrent des pollutions diffuses. Pour y remédier, le CISALB a mis en place en concertation avec les professionnels, des services de collecte et d'élimination de ces déchets. Pour gagner le pari, trois conditions étaient nécessaires. D'abord, disposer de moyens humains pour animer et fédérer l'ensemble des acteurs autour de la démarche. Ensuite, créer une palette d'offres de services, répondant aux attentes de chaque activité. Enfin, disposer d'un levier financier pour inciter les entreprises à s'engager dans la démarche.

Une action coordonnée

En acceptant de co-financer un chargé de mission durant 5 ans, le CISALB et Environnement Savoie se sont donnés les moyens de leurs ambitions. Pour allier objectifs environnementaux et réalités économiques, il a fallu solliciter les entreprises et trouver ensemble des solutions viables. Un effort relayé par les chambres consulaires et les syndicats professionnels qui ont joué le jeu.

Des services pragmatiques

A chaque activité, une problématique nouvelle émerge avec comme variables la nature des déchets, le gisement, le conditionnement, la répartition géographique, etc. Pour monter un service et inciter les entreprises à l'utiliser, il faut trouver le bon équilibre entre



les exigences d'une profession et le coût d'élimination. Avec "Peintre Propre", "Imprim'vert", "Garage Propre" et "Reflex'nature", les professionnels ont montré que cet équilibre était possible.

Financièrement acceptable

La mise en place de collectes groupées a permis de mutualiser les moyens et ainsi de réduire les coûts d'élimination. Ajouter à cela la contribution exceptionnelle de l'Agence de l'eau (50 à 80% d'aides), les entreprises avaient là une occasion unique de s'engager. C'est ce qu'ont fait plus de 150 entreprises. Sur les 495.000 € de factures d'élimination, l'Agence de l'eau et les entreprises se sont partagées la facture.

Un nouveau contrat ?

Alors que s'achève ce premier contrat (2003-07), le CISALB, l'Agence de l'eau et Environnement Savoie posent déjà les bases d'un second contrat qui pourrait débuter au second semestre 2008. A suivre.



"Citoyen de mon agglo..."

Sensibiliser les jeunes à l'intercommunalité, les associer à ses missions, les rassembler autour d'un projet commun, collaboratif et solidaire, les projeter en citoyen de demain : tels sont les objectifs du projet éducatif célébrant les 50 ans de l'intercommunalité chambérienne.

Fruit de la collaboration entre Chambéry métropole, le CISALB et l'Inspection d'académie de la Savoie, le projet "Citoyen de mon agglo" s'inscrit dans les programmes de l'enseignement du secondaire. De la 6^{ème} au BTS, de St-Alban-Leysse à La Motte-Servolex, 12 établissements scolaires ont répondu présent à cette proposition éducative. Au total, 645 élèves et enseignants se sont ainsi engagés dans la découverte de l'institution intercommunale.

Dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2007-08, les animatrices du CISALB interviendront dans 27 classes pour présenter :

- les différents niveaux de la gestion territoriale (commune, intercommunalité, Département, Région),

- l'évolution des compétences de l'agglomération chambérienne depuis 50 ans. Une exposition spécifique a été créée pour l'occasion.

Dans un second temps, les élèves entreront en contact direct avec l'intercommunalité lors de visite d'équipements, de services et de rencontres avec des agents. Ils valoriseront ensuite leur investissement autour d'un projet commun : la réalisation d'une édition spéciale du Journal de Chambéry métropole. La plupart des élèves deviendront rédacteurs, soucieux de présenter aux habitants du territoire :

- le reflet de l'histoire des 50 ans de l'intercommunalité,
- le fonctionnement actuel de l'agglomération,
- leur vision actuelle et à venir de l'intercommunalité.

Deux classes de BTS assureront le secrétariat de rédaction (BTS des lycées du Granier et de St-Ambroise). Ils profiteront ainsi de leur découverte de l'intercommunalité pour mener "l'action professionnelle" exigée par leur formation.

Enfin, cette initiative se clôturera par l'accueil des 645 élèves autour d'une visite du chantier du Phare, de la distribution officielle de l'édition spéciale du journal et d'une remise de prix saluant la participation des jeunes.



Premières interventions au collège Georges Sand

Encore des raisons de faire la gaule!



Les études récentes menées sur le lac du Bourget ont permis de dresser un bilan complet de son état de santé. Si la qualité de l'eau et la diversité de la flore sont bien au rendez-vous, le peuplement piscicole, lui, peine à recouvrer sa richesse d'antan. Explications.

Encore trop de phosphore

On savait que le phosphore était à l'origine de l'eutrophisation du lac. On sait désormais qu'il est aussi co-responsable de la prolifération, dans le Bourget et d'autres lacs alpins, d'une algue microscopique, *Planktothrix rubescens*, qui perturbe l'écosystème lacustre. Certains poissons comme le lavaret et la perche seraient particulièrement affectés par ces proliférations, les obligeant à modifier leur régime alimentaire et leur zone d'habitat.

Des traces de toxiques

Les analyses faites en 2005 et 2006 sur la chair de cinq espèces de poissons du lac (omble, lavaret, brochet, perche et sandre) indiquaient des teneurs en toxiques (métaux lourds, PCB, pesticides, hydrocarbures) inférieures aux normes européennes en vigueur à l'époque. De nouvelles analyses seront effectuées par l'Etat en 2008 et interprétées au regard des nouvelles normes.

La pression de pêche

Depuis 20 ans, les salmonidés sont de retour au lac, faisant ainsi le bonheur des pêcheurs et des gourmets. Mais le stock de lavarets ne semble pas se reconstituer assez vite, en comparaison avec ce qui est observé sur le Léman. Du coup, pour ne pas mettre en péril

cette espèce, la pression de pêche doit être adaptée. Les gestionnaires et les scientifiques ont ainsi proposé d'augmenter la taille légale de capture et la maille des pics.

Le niveau du lac trop stable

Malgré une zone littorale particulièrement diversifiée et attractive, les sondages réalisés confirment, en partie, l'absence de poissons en zone littorale. D'après la littérature, le déficit de productivité de cette frange littorale pourrait être lié à la gestion actuelle du niveau du lac qui a supprimé les étiages autrefois observés à l'automne (voir page 14).

Des rivières peu accueillantes

L'espèce la plus sensible à la dégradation des rivières est la truite lacustre qui est contrariée dans sa migration hivernale pour sa reproduction. Actuellement située à un niveau plancher dans les captures des pêcheurs, le seul moyen de réhabiliter cette espèce est de réaliser des passes à poissons au droit des seuils infranchissables et de réaliser des travaux de restauration écologique sur les tronçons de rivières les plus dégradés.



Pas de baisse sans curage des ports

Depuis 1980, le lac du Bourget est géré par un barrage qui a pour consigne de le maintenir au-dessus d'un niveau constant. Si les bateaux et les baigneurs s'y retrouvent, le lac, lui, perd tous les bénéfices écologiques de ces étiages naturels. Pour y remédier, un projet de baisse exceptionnelle du niveau du lac est à l'étude. Mais auparavant, il faudra curer tous les ports.

Le niveau du lac régulé

Le barrage de Savières est exploité par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) selon des modalités régies par la convention du 19 septembre 1978 passée entre le SILB (CALB), le Département et la CNR et par la consigne d'exploitation du 18 juillet 1985. Cette consigne d'exploitation fixe deux cotes planchers saisonnières (231,20 et 231,50 NGF en été) en dessous desquelles le lac ne descend pas (voir schéma ci-contre).

Des impacts écologiques avérés

Scientifiquement, il est désormais acquis que la régulation en place depuis plus de 25 ans a des effets négatifs sur les roselières, l'épuration du lac et le peuplement piscicole.

Le niveau du lac reste compris entre les cotes 231,20 et 232,00 près de 90% du temps.

C'est 330 jours/an contre 180 jours/an auparavant. Cela a pour effet de :

- concentrer l'énergie de la houle sur une même tranche d'eau,
- favoriser l'érosion de la beine lacustre (support physique des roselières),
- fragiliser les tiges par accumulation de flottants.

Par ailleurs, le lac ne descend plus du tout sous la cote 231,20 contre plus de 80 jours/an auparavant.

Toute une frange du lac n'est donc plus exondée, ce qui a pour conséquence de :

- réduire la progression des roselières par germination des rhizomes (racines),
- limiter la dépollution des sédiments par l'action bénéfique de l'oxygène de l'air.

Pour ce qui est de l'impact sur le poisson, le lac du Bourget n'échappe pas au constat fait sur d'autres lacs régulés, à savoir, la diminution de la productivité piscicole de bord.

Une baisse exceptionnelle de 40 cm à l'automne

L'automne apparaît comme la meilleure période pour réaliser une baisse exceptionnelle du niveau du lac. L'activité biologique et la température y sont favorables. C'est aussi la période à laquelle s'observaient naturellement les étiages sur le lac (voir schéma).

Pour ne pas compromettre l'activité nautique, le niveau du lac pourrait suivre le schéma suivant :

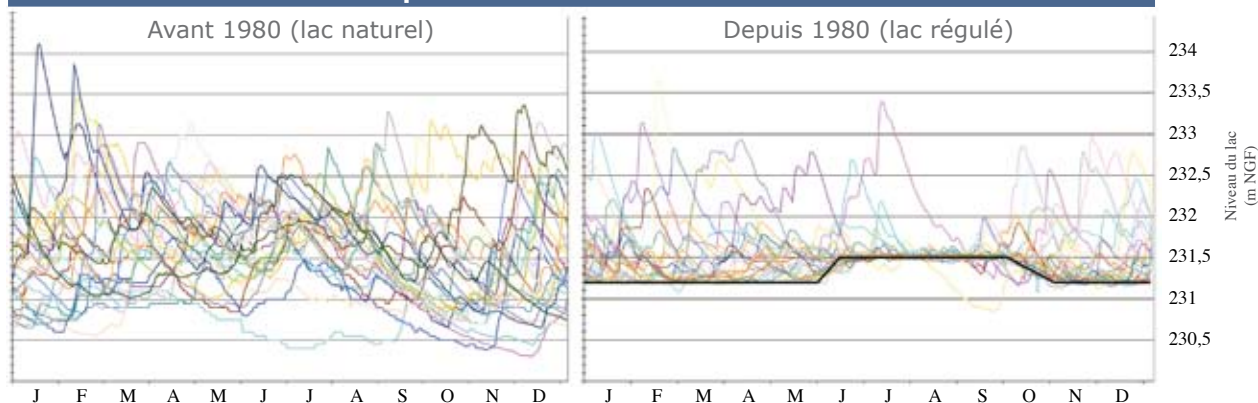
- baisse de 1,8 cm/j entre le 1^{er} septembre et le 10 octobre pour passer de la cote d'été (231,50) à la cote exceptionnelle (230,80),
- stabilisation du niveau du lac à la cote 230,80 du 10 au 30 octobre,
- remontée du lac à la cote 231,20 à partir du 30 octobre.

En fonction des résultats observés sur le milieu, cette baisse exceptionnelle pourrait être reconduite tous les 4 à 5 ans.



En 1976, le lac était descendu d'un mètre

Chroniques annuelles des niveaux du lac



Près de 2.600 bateaux concernés

Baisser le lac de 40 cm n'est pas une simple formalité car plus de 2.600 bateaux sont présents dans les ports du lac. Une étude a donc été engagée par le CISALB pour évaluer les contraintes de cette baisse sur la navigation et proposer des solutions viables et économiquement justifiables.

Des ports à curer

Pour garantir des conditions de navigation acceptables dans tous les ports, l'étude bathymétrique montre qu'il faudra curer entre 20.000 et 35.000 m³ de sédiments, pour un coût prévisionnel de 700.000 €. Une facture qui pourrait être revue à la hausse si la réglementation venait à interdire l'immersion des sédiments en pleine eau. En effet, parmi les 30 échantillons de sédiments prélevés dans les ports, certains présentent des teneurs en toxiques (HAP, PCB et métaux lourds) assez élevés pour être pris en considération.

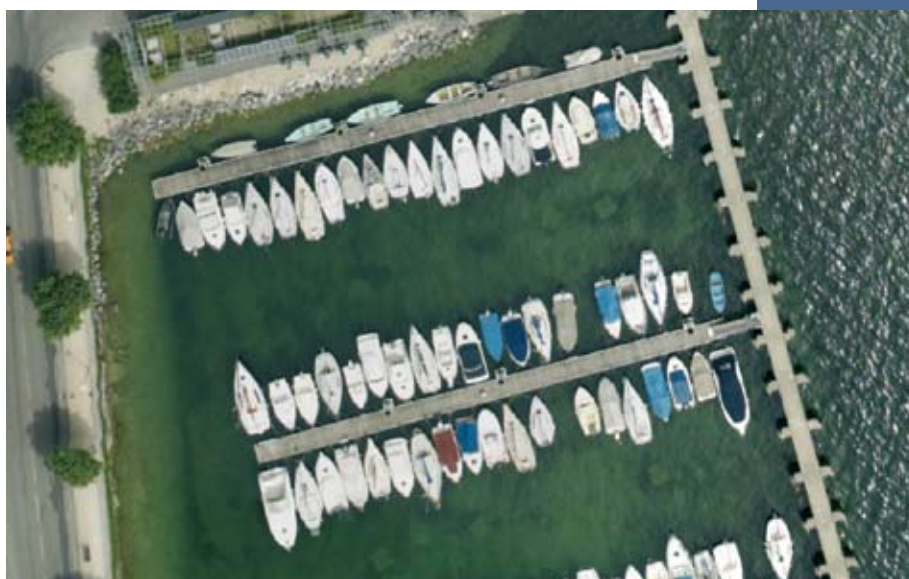
Du coup, scientifiques et usagers étudient ensemble les modalités à mettre en œuvre pour limiter les impacts d'une immersion dans le lac. Celles-ci devront garantir les usages (eau potable, baignade, pêche) et respecter l'environnement lacustre (faune et flore).

Des amarrages à adapter

Le curage de tous les ports ne suffira pas pour autant car les propriétaires de bateaux devront adapter provisoirement leur longueur d'amarrage pour que la baisse du niveau n'entraîne pas de dégradations sur leur embarcation. Une action qui devra être relayée par une information ciblée des plaisanciers.

Une navigation délicate sur Savières

La navigation sur ce canal devra probablement faire l'objet d'une réglementation spécifique car le risque d'échouage déjà présent, sera amplifié par la baisse du niveau du lac.



Le port de Charpignat

De plus, si la météorologie venait à tourner durablement à la pluie pendant l'expérience, la montée du lac devra alors être compensée par un abaissement du barrage de Savières. Autant dire que la navigation sur le canal sera alors délicate !



Les faits marquants de l'année 2007



JANVIER

Mise en service du bassin de stockage d'Albens



FÉVRIER

Digue érodée par une crue du Sierroz



MARS

Visite de la galerie de rejet au Rhône



AVRIL

Prélèvement de sédiments dans les ports



MAI

Stand du Cisalb à Expo science



JUIN

Mise en service du suivi des étiages en rivières



JUILLET

Achèvement d'une passe à poissons sur le Sierroz



AOÛT

Réhabilitation paysagère de la décharge du Viviers



SEPTEMBRE

Début de l'opération "Citoyen de mon aggro"



OCTOBRE

Inauguration des travaux écologiques sur la Deysse



NOVEMBRE

Travaux écologiques sur l'Albanne



www.cisalb.com

DÉCEMBRE

Lancement du site